

SESSION DE FORMATION

Action Développement Emplois et Compétences

Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

Organisme de formation prestataire : Le Club des Langues

Lieu de réalisation : 12 rue de l'Industrie – 64600 ANGLET

Contact inscription : Sylvie CORMIER leclubdeslangues@gmail.com – 06.74.56.42.61 / 05.59.08.67.74

Nombre de sessions : 2

PERFECTIONNEMENT ESPAGNOL

Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 10

Dates : Voir planning ci-joint

Horaires : 10h-13h 14h-18h

Nombre de jour(s) : 3

Objectifs de la formation : L'objectif de la formation est d'améliorer la communication orale et la compréhension de conversations ainsi que les compétences écrites. Le contenu pédagogique de la formation sera adapté aux besoins spécifiques professionnels.

Public visé pour la session : Salarié-e-s de l'entreprise.

Programme pédagogique

- Comprendre un texte qui traite de situations courantes
- savoir faire face à des situations typiques rencontrées au cours d'un voyage dans un pays hispanophone
- savoir rédiger des textes simples et cohérents,
- Savoir décrire ses expériences, justifier ses opinions

Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité : Restaurants à proximité

Accessibilité du site : Bus et voiture, parking devant le Club des Langues

Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Etre présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

